

En savoir plus « Déficience intellectuelle et troubles psychiques »

Les personnes accueillies qui font appel à l'ESAT Arc En Ciel, présentent des difficultés à travailler en milieu ordinaire sans aide ou adaptation. Les demandes d'admission émanent des personnes elles-mêmes, d'autres institutions ou des familles, les trois pouvant se conjuguer.

Elles sont reçues en tant que personne ayant une histoire, une vie relationnelle et sociale, une manière d'être et des aspirations propres. Reconnue comme un adulte citoyen, elle est accueillie, respectée. La réalité du handicap est prise en compte, ainsi que la manière dont elle le vit.

L'ESAT géré par l'APAHRC accueille majoritairement des personnes dont les situations de handicaps sont liées à une déficience intellectuelle plus ou moins associée à des troubles psychiques. Le nombre des personnes présentant essentiellement des troubles psychiques est significatif et en constante augmentation.

Quels que soient le niveau d'efficacité intellectuelle, l'intensité des troubles psychiques, le déficit sensorimoteur ou le degré d'immaturation affective, la personne ne peut pas être réduite à son handicap ou à sa pathologie.

La déficience intellectuelle :

Le trouble du développement intellectuel (TDI) correspond, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à la « **capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences** (trouble de l'intelligence).

Le DSM-5 (Le **DSM-5** est la cinquième et plus récente édition, publiée en 2013, du [Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, et des troubles psychiatriques](#)) définit les critères diagnostiques de la déficience intellectuelle I de la façon suivante :

Handicap intellectuel (Trouble du développement intellectuel)

Le handicap intellectuel (trouble du développement intellectuel) est un trouble débutant pendant la période du développement, fait de déficits tant intellectuels qu'adaptatifs dans les domaines conceptuels, sociaux et pratiques. Les trois critères suivants doivent être présents :

A. Déficit des fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, l'abstraction, le jugement, l'apprentissage scolaire et l'apprentissage par l'expérience, confirmés par l'évaluation clinique et les tests d'intelligence individuels standardisés.

B. Déficit des fonctions adaptatives qui se traduit par un échec dans l'accession aux normes habituelles de développement socioculturel permettant l'autonomie et la responsabilité sociale. Sans assistance au long cours, les déficits adaptatifs limitent le fonctionnement dans un ou plusieurs champs d'activité de la vie quotidienne comme la communication, la participation sociale, l'indépendance, dans des environnements variés tels que la maison, l'école, le travail, la collectivité.

C. Début du déficit intellectuel et adaptatif pendant la période du développement.

En résumé, le diagnostic de la DI repose sur trois critères : a) un fonctionnement intellectuel déficitaire (habituellement autour des 2% les plus faibles de la population), b) un déficit des comportements adaptatifs, c'est-à-dire de la capacité à fonctionner de façon autonome dans différents domaines d'activité de la vie de tous les jours et, c) la DI doit être présente durant la période de développement.

Troubles psychiques :

Les troubles psychiques, aussi appelés troubles psychiatriques ou mentaux, sont des affections qui impactent la santé mentale d'une personne, son équilibre intérieur, ses relations sociales, sa capacité à faire face aux événements de la vie. Ils concernent plus d'un adulte sur cinq en France et représentent aujourd'hui la troisième cause de pathologie après les maladies cardiovasculaires et les cancers.

Pourtant, les personnes concernées sont encore trop souvent stigmatisées. Il est temps de changer de regard, de s'informer, et de favoriser une prise en charge respectueuse, humaine et adaptée.

Un trouble psychique se manifeste par des symptômes qui affectent la pensée, les émotions, le comportement ou les relations sociales. Il provoque une souffrance psychique, une perte d'autonomie et un retentissement sur la vie quotidienne.

Il ne s'agit pas d'une faiblesse ou d'un simple « passage à vide ». Le trouble psychique est une pathologie réelle, qui peut être ponctuelle ou durable, légère ou sévère.

Un handicap psychique

C'est la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui reconnaît la notion de handicap psychique. Elle permet ainsi de ne plus confondre cette notion avec celle de handicap mental.

Contrairement au handicap mental, qui résulte d'une déficience intellectuelle durable (avec des capacités d'apprentissage limitées), le handicap psychique est lié à des troubles psychiatriques (comme les troubles bipolaires, la schizophrénie ou des formes sévères de dépression). La personne conserve toutes ses capacités intellectuelles, mais peut avoir des difficultés à les mobiliser ou à les exprimer dans certaines situations.

Ce type de handicap peut engendrer des troubles de la perception, de l'organisation, de la relation à l'autre ou encore une grande fatigabilité. Il peut aussi être fluctuant, avec des périodes de stabilité et des phases de crise.

En reconnaissant cette forme de handicap, la loi permet de proposer des accompagnements spécifiques et mieux adaptés aux réalités vécues par les personnes concernées.